

Essor

Bulletin trimestriel

ECONOMIQUE

Septembre - Octobre - Novembre 2024



**« Les Missions de contrôle
doivent redevenir
des instruments de régulation
et non d'abus »**

Daniel MUKOKO SAMBA,
Vice-Premier Ministre
Ministre de l'Economie Nationale

ONAT



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Editeur

Ministère de l'Économie Nationale

Superviseurs

Albert KASONGO MUKONZO
Madeleine MBONGO MPASI

Directeur de Publication

Rombaut KASONGO MABIA

Rédacteur en chef

Betty BENGAMA

Secrétaire de Rédaction

Willy KILAPI

Rédaction Centrale

Betty BENGAMA NGEBOKO
José LENDO NZAU
Willy KILAPI IWEGO
Deborah MANGILI
Patrick KASSONGH
Rombaut KASONGO MABIA

Photographie

Oliwel BAYE LOYINGO
Robert MATUAVENO
Hervé TSHITEYA

Design & Mise en page

Peter LASU FATAKI
Marcus KANAMBE
Betty BENGAMA NGEBOKO
Glody NZITA

Contact

<https://economie.gouv.cd/>



“Le Président de la République a insisté sur l’impérieuse nécessité, pour le Gouvernement, de prendre des mesures immédiates et efficaces pour enrayer cette tendance haussière sur les prix. Pour ce faire, il a engagé instamment le Vice-Premier Ministre, Ministre de l’Economie Nationale à redynamiser le Service des Inspecteurs de l’Economie sur terrain avec notamment pour mission d’identifier et de réprimer les délinquants économiques qui s’adonnent à la manipulation de prix des denrées alimentaires dans le but de jeter le discrédit sur le Gouvernement et de saper l’action à dessein toutes les initiatives visant l’amélioration du social. Il est impératif de protéger le pouvoir d’achat de nos concitoyens en leur assurant un accès facile à des produits de base.”

COMPTE RENDU DE LA SEPTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU VENDREDI 26 JUILLET 2024



Sommaire

Ce que je pense: De l'économie politique à la politique économique	7
Baisse des prix des produits pétroliers en RDC: Des réformes courageuses	8
Coopération Maroc-RDC : Les Accords économiques de 2006 évoqués au MEDays 2024	9
Le VPM Daniel Mukoko Samba réceptionne le Cadre organique de l'Administration de l'Economie nationale	10
RDC-Namibie: L'Ambassadeur Simeon Uulenga chez Mukoko Samba	11
RDC - République Tchèque : l'Ambassadeur Jan Vitopil chez VPM de l'ECONAT	13
La Belgique promet son soutien au renforcement de l'économie congolaise	13
Les grandes lignes du combat contre la vie chère	14
Assainissement de l'économie en RDC : Les pistes du VPM Daniel Mukoko Samba	15
Concurrence déloyale: Le combat du Gouvernement	17
Secteur informel : La RDC à l'école du Bénin	18
Formalisation du secteur informel: Partage d'expériences à Dakar entre Congolais et Sénégalais	19
Les gros importateurs favorables aux mesures du Gouvernement	20
Mesures contre la vie chère: Mukoko Samba associe les Réseaux des droits des Consommateurs	21
Circuit de procédures à l'import - export : Le Gouvernement renforce le SEGUCE	22
Non-respect de la réglementation: Des chambres froides scellées à Kinshasa	23
Tournée au Kasai: Ce que le VPM Mukoko Samba a vu et entendu	24
Lutte contre la vie chère: le Décret qui donne les armes au Patron de l'Economie Nationale	25



La Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a signé le Décret n° 24 /07 du 19 septembre 2024 portant suspension de la perception de la taxe sur la valeur ajoutée et rabatement des taux des droits ; taxes et redevances sur les produits alimentaires de première nécessité déjà disponible sur le site officielle du Ministère de l'Economie Nationale.

<https://economie.gouv.cd/>



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contrôle économique : des personnes
munies de faux documents signalées sur terrain

Le Cabinet de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie Nationale, informe le public qu'à la suite du démarrage des opérations de contrôle économique, lancé le lundi 28 octobre 2024, certaines personnes véreuses se font passer pour des contrôleurs, munis de faux ordres de mission, dans le but de tracasser les opérateurs économiques.

Face à cette tricherie, le Cabinet de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie Nationale, attire l'attention des opérateurs économiques qu'ils peuvent vérifier l'authenticité des ordres de mission en envoyant un mail à l'adresse suivante :

controle.economique@economie.gouv.cd

Fait à Kinshasa, le 6 novembre 2024

Kinshasa RDCONGO
5ème Niveau, Immeuble du Gouvernement
Blvd 30 Juin; Kinshasa-Gombe
info@economie.gouv.cd
economie.gouv.cd

De l'économie politique à la politique économique

Par Madeleine Mbongo Mpsasi



Le cours d'Economie politique paraissait si simple, à nous élèves : l'offre et la demande. Mais, l'université a rendu la science économique trop compliquée : moyenne, variance, écart-type, algorithmes, agrégats...

Et la télévision est venue ajouter un nouveau terme : politique économique. Là, la maman ménagère ne se retrouve plus. En tout cas, elle ne voit aucun rapport entre le budget de l'Etat et son feu qui s'éteint, par insuffisance de charbon de bois. Et plus, pour les enfants, le Ministre de l'Economie ne ressemble même pas à Papa. Ce Papa qui, chaque matin, fouille dans ses poches pour trouver les quelques francs qui permettent d'acheter le pain à mouiller dans la tasse de thé.

Or, alors que nous étions tous loin de le deviner, Daniel Mukoko Samba a envoyé des enquêteurs pour espionner nos wenze, nos familles et nos assiettes. Ils ont vu ce qui va et vient le plus souvent dans nos cuisines. Ils ont même établi une liste : le sucre et le lait en poudre, l'huile végétale et les poissons frais et salés, la viande et la volaille, ainsi que leur accompagnement en riz ou maïs.

Alors, le mardi 13 août, ce Ministre est venu à la télévision avouer la raison de son espionnage : réduire les prix de ces produits alimentaires de grande nécessité. Oui, tout à fait d'accord, mais comment ? Est-ce encore une promesse de plus, alors que les candidats nous en ont gavé il y a plus de six mois ?

En tout cas, le doute était permis. D'autant plus que la suspicion a été alimentée par d'autres personnes, se disant également économistes. Certains sont experts en macro-économie et d'autres en micro-économie; certains savants de l'édification du structurel et d'autres docteurs en gestion du conjoncturel. Cependant, éloignés du vacarme de ces érudits et omniscients, les techniciens provenant d'une dizaine de ministères se sont enfermés pour étudier l'articulation qui relie les différents agents économiques intervenant entre la houe du cultivateur et notre cuillère à table. Ils sont nombreux, ceux qui opèrent dans le processus qui va du champ du laboureur à notre table à manger : le producteur, le camionneur, le dépositaire, le vendeur, le douanier, le transporteur...

Seul, notre plus grand Patron à nous tous - l'Etat - est en mesure de trouver la solution qui convient

à chacun. Ainsi, réunion après réunion, les ministres de la commission gouvernementale ECOFIR (Economie, finances, redressement) se sont concertés pour préparer une décision globale, que devait endosser la cheffe de gouvernement, sous forme de décret. Pas aisé de réduire les taxes et redevances sans affaiblir les entrées fiscales. Pas correct de faciliter les importateurs sans soutenir les producteurs locaux. Pas du tout normal de bien s'entendre avec les grossistes sans écouter les revendeurs.

Entretiens, le temps est passé. Un, deux mois, rien de concret n'est arrivé. Et comme la radio-trottoir congolaise a horreur du vide, la rumeur s'est installée : ce ne sont que des mesures ! Nos dirigeants ne sont que des tailleurs !

Et voilà que, un certain 2 octobre, tombe un Arrêté révisant à la baisse le prix du carburant. Vrai ou faux, ce fait si rare ? Les files qui se forment spontanément aux stations viennent confirmer la réalité. Pour de vrai, la certitude n'a été dictée que par un autre fait. En effet, en ce moment précis, le ministre Mukoko Samba est lui-même sur les routes poussiéreuses, les ports boueux et bacs fragiles dans le Grand Kasai. Il observe attentivement les circuits de distribution des produits et biens dans l'arrière-pays. Et il a poursuivi cette mission dans les champs de café et cacao ainsi que les bancs de fourmis rouges dans le Sud-Oubangui.

Le ministre de l'Economie s'est donc rendu compte qu'un nouveau modèle se met en place. Produire pour exporter, certes, mais aussi produire pour consommer localement. Surtout, parvenir à transformer et à bien conserver, à former avec rigueur et à entretenir correctement cette main-d'œuvre aguerrie. Des initiatives existent ; elles ont été visitées et encouragées.

Alors, victoire ? Pas encore. Le marché économique est comme une cour d'école. Sans la présence du maître, les grands s'acharnent sur les petits. Il faut donc un contrôle permanent, des chefs de classe, des dénonciateurs. Les faits survenus en un seul mois le démontrent. Jeudi 7 novembre 2024 : le ministre Mukoko Samba, porte-parole du Comité de conjoncture économique, annonce la signature du décret de la baisse des prix des denrées alimentaires importées par la Première ministre Judith Suminwa. Déjà le lendemain vendredi 8 novembre : les forces de l'ordre arrêtent un faux inspecteur économique. Mardi 12 novembre : des tenants de nationalités étrangères des chambres froides se font attraper en train de vendre en détails dans les communes de Kasa-Vubu, Bumbu, Selembao et Mont Ngafula. Etablissements mis sous scellés, sans complaisance.

Comme on peut s'en rendre compte, la politique économique ne doit pas rester dans les chiffres, ni être une affaire des doctrinaires. La politique de l'économie nationale s'accomplit au quotidien, autour des opportunités émergentes et en face des défis structurels majeurs. Le but final est d'atteindre la souveraineté économique. C'est elle qui permettra à chacune des ménagères d'accomplir une parfaite politique de son économie familiale.

Le présent numéro d'Essor Economique s'efforce de montrer ce qui se réalise, d'un jour à l'autre, en collaboration les uns avec les autres. Tous ensemble.

(Par Nico Minga, Conseiller chargé de la Coopération économique au Ministère de l'Économie nationale)

La baisse des prix des carburants s'inscrit dans une stratégie globale de réduction du coût de la vie et de l'amélioration du bien-être de la population congolaise. A ce jour, elle est l'une des réformes-phares du Gouvernement Judith Suminwa Tuluka ; vision impulsée par le Chef de l'Etat Congolais, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Analysant cette réforme, Nico Minga donne de la voix dans cette tribune. A Lire...

Dans le débat autour de la baisse des prix des produits pétroliers, certains économistes ont émis des réserves, soulignant des risques pour l'approvisionnement et les pertes potentielles pour les sociétés pétrolières.

Toutefois, cette vision ne tient pas pleinement compte des réalités macroéconomiques et des efforts du Gouvernement, notamment du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie nationale, le Professeur Daniel Mukoko Samba, qui mène une lutte acharnée contre la vie chère, tout en cherchant à améliorer le pouvoir d'achat des Congolais. Cet article vise à réfuter certaines théories économiques déconnectées des priorités nationales, en soulignant les résultats positifs des réformes entreprises dans le secteur pétrolier.

Une Vision pragmatique, cohérente et axée sur le pouvoir d'achat

L'un des objectifs principaux du Gouvernement congolais, sous l'impulsion du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, est de protéger le pouvoir d'achat des ménages.

En ce sens, la baisse des prix des carburants à la pompe n'est pas une mesure arbitraire, mais une réponse directe à cette priorité nationale. Le Vice-Premier Ministre, Ministre, de l'Economie nationale, a appliqué une politique audacieuse pour faire face aux pressions



Conscient des fluctuations des marchés internationaux et des défis logistiques, Mukoko Samba explique aux Pétroliers que le Gouvernement a adopté des mesures pour réviser les charges et les coûts logistiques (Ph. Oliwel/ECONAT)

inflationnistes et au coût de la vie, dans un contexte de forte demande sociale. Certains critiques se sont concentrés sur les effets immédiats des ajustements de prix, sans considérer les bénéfices à long terme pour la population.

En effet, la baisse du prix du carburant représente une économie significative pour les consommateurs, tant privés que ceux du transport en commun.

Cette mesure impacte directement le quotidien des Congolais, en particulier dans une économie où les coûts de transport influencent fortement les prix des autres biens et services.

Une Gestion rigoureuse du secteur pétrolier

Les détracteurs de la baisse des prix avancent que cette décision pourrait engendrer des pertes pour les entreprises pétrolières en raison de la différence entre le prix moyen frontière (PMF) et les prix pratiqués.

Pourtant, cette analyse omet de souligner les mécanismes de compensation financière mis en place par le Gouvernement pour atténuer ces écarts.

L'État congolais, conscient des fluc-

tuations des marchés internationaux et des défis logistiques, a adopté des mesures pour réviser les charges et les coûts logistiques, tout en protégeant les intérêts nationaux.

Le Vice-Premier Ministre, Daniel Mukoko Samba, a également initié des réformes structurelles dans la gestion des produits pétroliers, notamment à travers le Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers (CSPPP), afin d'assurer une régulation stricte du secteur.

Par ailleurs, la Loi n°18/020 du 9 juillet 2018, relative à la liberté des prix et à la concurrence, permet expressément au Ministre de l'Économie de fixer les prix des hydrocarbures pour répondre à des impératifs économiques et sociaux majeurs.

Il est donc infondé de prétendre que la réglementation aurait été ignorée dans le processus décisionnel. Ces réformes visent donc à stabiliser l'approvisionnement national, tout en réduisant les pertes pour les sociétés pétrolières, garantissant ainsi un équilibre entre le soutien aux consommateurs et la viabilité économique des entreprises.

Coopération Maroc-RDC : Les Accords économiques de 2006 évoqués au MEDays 2024



Faisant partie de la délégation gouvernementale conduite la Première ministre Judith Suminwa, qui a participé au 16ème Forum International MEDays2024, à Tanger (Maroc), Daniel Mukoko Samba, Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie nationale, s'est entretenu, le mardi 26 novembre 2024, avec Mme Nadia Fettah Aloui, Ministre de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc.

Les échanges entre les deux personnalités ont tourné autour de la coopération économique entre Rabat et Kinshasa et a permis aux deux parties de s'accorder sur les principaux axes de collaboration ainsi que les obstacles à surmonter pour renforcer cette coopération. Devant la presse, le Vice-Premier ministre, Ministre de l'Economie nationale, Daniel Mukoko Samba a résumé les entretiens qu'il a eus avec la Ministre marocaine en ces termes : « Il a été particulièrement question de remettre en place des bases solides pour une coopération économique plus importante entre le Royaume du Maroc et le RDC. Pour cela, il faut la tenue d'une session de la grande Commission mixte RDC-Maroc pour évaluer les différents Accords qui ont été signés entre les deux pays en 2006 lors de la visite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en RDC ».

De l'application des accords signés en 2006

Pour le Patron de l'économie congolaise, « l'application de ces différents accords va permettre la densification de la coopération économique entre le Royaume du Maroc et la République Démocratique du Congo ». Ainsi, le VPM à l'Economie nationale a formulé, auprès de la Ministre marocaine de l'Economie et des Finances, la possibilité de la tenue, tous les deux ans, d'un forum économique entre les deux pays pour que la RDC tire profit de l'expérience marocaine, notamment dans le secteur du partenariat public-privé.

Ouverte à soutenir un pays ami qui a d'énormes défis à réaliser dans le domaine économique, Mme Nadia Fettah Aloui a fait part, à son homologue de la RDC, de l'expérience de son pays dans le financement des infrastructures. Dans la foulée, elle a fait savoir au VPM Daniel Mukoko Samba que dans le secteur de l'énergie, le Maroc a laissé l'initiative au partenariat public-privé. Le gouvernement se focalise sur les grandes infrastructures,

notamment la construction des routes et des chemins de fer.

Le Vice-Premier ministre, Ministre de l'Economie nationale a aussi été informé, par son homologue du Maroc, de l'existence, dans son pays, d'une Agence qui centralise les différentes entreprises et qui permet au Royaume du Maroc d'accélérer la mise en place des grandes infrastructures de base.

Le passé revisité par les deux personnalités

Avant d'envisager le futur, le VPM à l'Economie nationale et la Ministre de l'Economie et des Finances du Maroc ont fait un tour d'horizon du passé. Les deux personnalités ont noté que des avancées notables ont déjà été enregistrées, malgré des retards observés dans l'application des accords conclus.

Ainsi, par exemple, ils se sont rappelés que la dernière Commission-mixte entre les deux pays qui devait se tenir en 2018, n'a toujours pas eu lieu. Les deux Ministres de l'Economie, de la RDC et du Maroc, sont arrivés à la conclusion selon laquelle « le retard constaté dans la mise en œuvre des Commissions mixtes est considéré comme un obstacle majeur pour la consolidation des relations économiques et politiques entre les deux pays amis et qu'il est devenu évident qu'un effort renouvelé soit nécessaire pour surmonter cet écueil ».

En attendant la concrétisation de la mise en application des accords signés en 2006 ou de la tenue, tous les deux ans, d'un Forum économique, le Vice-Premier ministre, Ministre de l'Economie nationale, Daniel Mukoko Samba, et Nadia Fettah Aloui, Ministre marocaine de l'Economie et des Finances, appellent à l'organisation d'un Forum économique avec comme principale mission : dynamiser les échanges bilatéraux et à rattraper le retard accumulé, en mettant l'accent sur les secteurs stratégiques de coopération, tels que les infrastructures et les énergies renouvelables. Aussi, les deux personnalités ont soutenu l'idée de relancer les discussions sur les Commissions mixtes pour combler les retards et explorer des opportunités de coopération dans des domaines vitaux, comme la production de semences et d'engrais pour soutenir l'agriculture.

Rombaut KASONGO MABIA



Daniel Mukoko Samba et Jean-Pierre Lihau, respectivement VPM, Ministres à l'Economie Nationale et à la Fonction publique, le jour de la cérémonie

Le VPM Daniel Mukoko Samba réceptionne le Cadre organique de l'Administration de l'Economie nationale

L'agrément du Cadre organique devant servir de boussole dans la gestion des ressources humaines de l'Administration de l'Economie nationale est effectif et opérationnel. Plus de doute pour une Administration plus efficace et plus efficiente.

La cérémonie d'agrément de cet Instrument, présenté comme boussole pour les Administrations de l'Economie Nationale, s'est déroulée, jeudi 8 août 2024 à Kinshasa, entre Daniel Samba Mukoko et Jean-Pierre Lihau, respectivement Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale et Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service public.

La mise en route du Cadre Organique, avec les experts des trois administrations, à savoir l'Economie Nationale, la Fonction publique et le Secrétariat à l'Economie Nationale, a été ficelée dans l'objectif de répondre aux attentes de la population congolaise, réunie au sein de l'Administration publique et de l'Economie nationale.

Les propos tenus par le VPM Mukoko Samba, lors de l'agrément de ce Cadre organique, traduit son combat et son engagement à gagner et à léguer des résultats probants après son passage à la tête du Ministère de l'Economie Nationale. Devant l'assistance, le Ministre de l'Economie Nationale a placé des mots justes pour faire entendre sa voix et se faire comprendre : « *Tout en félicitant les experts qui ont travaillé sur ce dossier, je note que, entre l'état des lieux que m'avait présenté le Secrétaire général à l'Econo-*

mie Nationale à ma prise de fonction et ce qui ressort de ce travail, il y a une très belle évolution. Les missions du Ministère de l'Economie Nationale sont bien reflétées dans l'organisation de ce Ministère, pour que moi, en tant que Ministre de l'Economie Nationale, je sache que je dispose des directives qui me permettent de remplir ma fonction de Ministre de l'Economie Nationale et d'assumer les prérogatives me confiées par son Excellence Monsieur le Président de la République : Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo ».

Prenant à témoin l'assistance et devant Jean-Pierre Lihau qui a co-présidé cette cérémonie au Ministère de la Fonction publique, Mukoko Samba affirme que c'est une nouvelle ère qui va commencer au Ministre de l'Economie Nationale.

Le VPM Mukoko Samba ajoute qu'il continuera à bénéficier de l'appui du Ministère de la Fonction publique. Parce que, aujourd'hui que le Cadre organique est désormais opérationnel, « *il va falloir maintenant le remplir, le remplir de la manière la plus efficiente et de la manière la plus intègre pour que les ressources humaines soient affectées aux fonctions qui conviennent à leur qualité. Qu'il s'agisse des ressources humaines de qualité et non pas de remplissage, de complaisance. Parce qu'il n'est pas simplement question de donner du travail aux gens, mais il est question de recruter les meilleurs pour travailler pour l'Etat congolais* », a averti le Ministre. A cette occasion, le VPM de la Fonction publique, Jean-Pierre Lihau, s'est dit optimiste et déterminé : « *Nous n'avons pas*



de choix ». Il a ajouté : « Il faut que le processus puisse se perpétuer. Je pense que ce n'est un secret pour personne. Notre Administration publique, de manière générale, avait perdu le Nord, avait perdu la boussole. On ne savait plus où on allait. On naviguait à vue, en réalité. Aujourd'hui, il a plu à son Excellence Monsieur le Président de la République de nous orienter, de fixer un cadre pour le redressement de l'Administration publique, mais surtout de doter notre Pays des Administrations publiques qui soient efficaces, efficientes, au rendez-vous du rendement et des résultats ».

Le Ministre de la Fonction publique a affirmé, devant le Vice-Premier Ministre Mukoko, que pour qu'une économie se porte bien, « il faut qu'il y ait des hommes et des femmes qui soient véritablement à la tâche. Des fonctionnaires intègres qui puissent travailler, notamment en ce qui concerne le contrôle de prix sur le marché, parce que c'est l'actualité. Et, pour que nous réussissions avec ces fonctionnaires intègres, il nous faut un Cadre ».

Pour le Ministre de la Fonction publique, Jean-Pierre Lihau, le principe qui sera désormais de rigueur est celui-ci : « un agent, un poste et un salaire ». Ce qui va permettre à la RDC de se doter « des fonctionnaires de qualité », a-t-il prévenu.

Willy KILAPI

RDC-Namibie: L'Ambassadeur Simeon Uulenga chez Mukoko Samba



Le VPM Mukoko Samba pose avec l'Ambassadeur JSimeon Uulenga à l'issue de leurs entretiens

Daniel Mukoko Samba, Vice-Premier Ministre et Simeon Uulenga, Ambassadeur de la Namibie en RDC, avaient échangé, le 6 octobre, sur la coopération entre les deux pays.

Selon l'hôte du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, cet échange entre dans le cadre de renforcement des relations économiques et de coopération entre la Namibie et la République Démocratique du Congo. La Namibie a notamment autorisé la RDC à pêcher 27.300 tonnes de poissons en 2022.

« Merci pour cette opportunité que m'a offerte le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie nationale. C'est un échange d'opinions pour voir comment renforcer les relations et la coopération économiques. J'ai donc saisi l'opportunité de présenter également mes civilités au Ministre Mukoko », a déclaré, pour sa part, Simeon Uulenga au sortir de cette audience. Il a poursuivi que c'est sa première réunion avec le Vice-Premier Ministre depuis sa nomination à ce poste.

Betty BENGAMA



LES TROIS AXES STRATÉGIQUES DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Lutte contre la vie chère

- Sécurisation et facilitation des approvisionnements
- Élimination des prélèvements indus dans les structures de prix (produits pétroliers, biens alimentaires de première nécessité)
- Lutte contre les prix illicites, le cumul des marges, le commerce triangulaire, etc.
- Facilités aux producteurs locaux

Formalisation de l'économie informelle

- Missions d'étude au Bénin et au Sénégal
- Simplification des procédures administratives (guichet unique); mesures incitatives et allègements fiscaux; sensibilisation; inclusion financière; formation et développement des compétences
- Relations avec les grandes firmes

Redressement productif

- Promotion des grands bassins de production (missions au Kasai ; Sub-Ubangi)

RDC - République Tchèque : l'Ambassadeur Jan Vitopil chez VPM de l'ECONAT

Lundi 6 août, à Kinshasa, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, Daniel Mukoko Samba, a reçu, dans son Cabinet de travail, l'Ambassadeur de la République Tchèque accrédité à Kinshasa, M. Jan Vitopil. « Cette première visite rentre dans le cadre du partenariat qui existe entre la République Tchèque et la RDC », a déclaré l'ambassadeur de la République Tchèque, Jan Vitopil.

« Je suis ravi de rencontrer le Ministre de l'Economie. Parce qu'on est d'accord que nous sommes des partenaires fiables et nous avons beaucoup d'espaces pour cimenter des relations entre la République Tchèque et la RDC », a déclaré le Diplomate tchèque.

Il a précisé que la République Tchèque et la RDC ont plusieurs secteurs dans lesquels ces deux pays peuvent coopérer, à partir de certaines rencontres et stratégies, les développer et les orienter vers l'économie nationale congolaise.

Les produits d'exportation de la RDC en Tchèque, en 2020, ont été le bois et le cobalt, rappelle-t-on.

Patrick KASSONGH



L'Ambassadeur Jan Vitopil répondant aux questions des journalistes (Ph. Oliwel/ ECONAT)

La Belgique promet son soutien au renforcement de l'économie congolaise

Le Royaume de Belgique dit être prête à soutenir le renforcement de l'économie de la République Démocratique du Congo pour répondre à la vision de son Gouvernement.

C'est ce qu'a déclaré, lundi 26 août, l'Ambassadrice du Royaume de Belgique en RDC, Roxane de Beldering, lors de la visite de courtoisie rendue à ce membre du Gouvernement Judith Suminwa Tuluka. « En tant qu'ambassadrice de la Belgique, je viens en visite de courtoisie au Ministre de l'Economie Nationale. A chaque fois que j'ai l'honneur de rencontrer les Membres du nouveau Gouvernement, je dis et répète que par la Belgique, le renforcement de l'économie congolaise est dans notre agenda. L'essentiel est que j'étais intéressée d'entendre la volonté du Ministre sur ses priorités, ses projets pour redynamiser et renforcer encore l'économie congolaise », a-t-elle déclaré. Et de poursuivre : « Je suis ravie de cet entretien parce que nous avons pu constater à quel point nous allons diriger nos interventions à travers notre programme bilatéral. Je pense



évidemment à toutes nos actions avec l'Agence de Coopération belge », a-t-elle préconisé.

Par ailleurs, Roxane de Beldering a indiqué que la Belgique veut, à travers ses interventions, appuyer le renforcement des capacités par des formations pour redynamiser l'économie congolaise disposant déjà d'une main-d'œuvre qualifiée. L'Ambassadeur de la Belgique s'était jointe à la délégation conduite par le Vice-Premier Ministre, Mukoko Samba, au cours de son voyage d'inspection dans la province du Sud Oubangi, du 28 au 30 octobre 2024, rappelle-t-on.

Patrick KASSONGH

Les grandes lignes du combat contre la vie chère

Au cours du briefing spécial animé, lundi 12 août 2024 à la RTNC 3, le Vice-premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, Daniel Mukoko Samba, avait annoncé un train de mesures pour soulager les consommateurs congolais.



Celles-ci avaient pour finalité: lutter contre la vie chère. A ce sujet, le Gouvernement a déjà réalisé des prouesses



En effet, lors de la dixième réunion ordinaire du Conseil des ministres du Gouvernement, conduite par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, vendredi 23 août, le patron de l'Economie nationale avait soumis le projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°23/124 du 30 décembre 2023 portant suspension, pour une durée de 12 mois, de la perception de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur huit produits de première nécessité.

Sur la liste des produits visés figuraient la viande, la volaille, le poisson, le poisson salé, le lait en poudre, le riz, le maïs et le sucre.

A ce jour, cet arsenal juridique a été publié sous forme de Décret signé par la Première Ministre pour lutter contre la vie chère et décourager les opérateurs économiques véreux qui viendraient à l'encontre de toutes ces mesures.

Willy KILAPI

Synthèse des mesures qui concernent le Décret

Mesures fiscales et parafiscales : elles portent sur la suppression de tous les droits, taxes et redevances sur le maïs et la farine de maïs. Pour les autres produits, il s'agit d'un total de 24 actes dont certains sont totalement supprimés, d'autres réduits de 5%, 25% et 50%.

Mesures de régulation du marché intérieur, surveillance et contrôle des prix consistent, pour le Ministère de l'Economie Nationale à évaluer et certifier sur Procès-verbal, les stocks existants et en cours ayant traversé les frontières; relever les prix en vigueur avant la mise en œuvre des mesures; contrôler les taux de change appliqués par les gros importateurs et distributeurs; faire respecter la réglementation sur les circuits de distribution et le cumul des marges bénéficiaires, cumul des fonctions; dissocier les charges du chargeur affréteur et celles de l'importateur dans le cas où c'est le même opérateur et éviter de répercuter les charges qui incombent au premier dans la structure des prix du second.

Mesures légales, réglementaires et de police prévoient la suppression des barrières illicites qui impactent sur les prix des biens de première nécessité, ainsi que l'imposition des sanctions aux personnes qui sont à la base de la création de ces barrières; la révision de l'Arrêté ministériel portant mesure d'exécution de la Loi organique relative à la liberté des prix et à la concurrence; spécialement en matière des prix; la révision de l'Ordonnance-loi fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du pouvoir central, et la mise en place d'une perception unique de toutes les taxes.

Assainissement de l'économie en RDC : Les pistes du VPM Daniel Mukoko Samba

« Assainissement de l'environnement économique de la RDC ». C'est le thème de la séance académique animée le mardi 19 novembre 2024, lors d'une plénière du Conseil Economique et Social (CES), à Kinshasa, par le Vice-Premier Ministre, ministre de l'Économie Nationale, Daniel Mukoko Samba. Cette séance a permis au patron de l'économie nationale de scruter des pistes visant à assainir l'environnement économique de la République Démocratique du Congo (RDC).



L'orateur a d'abord défini l'assainissement économique comme un ensemble de réformes et de politiques visant à créer un environnement propice à l'exercice des activités économiques privées, garantissant leur compétitivité, leur durabilité, leur capacité d'innovation.

Soulignant ainsi l'importance des réformes entreprises depuis 2007, le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie nationale a critiqué l'état actuel du marché congolais, ainsi que la dépendance excessive aux produits importés, tout en plaidant pour un soutien à la production locale.

Professeur d'Economie à l'Université de Kinshasa (Unikin), Daniel Mokoko Samba a rappelé que depuis 2007-2008, la RDC a adopté un nombre considérable de lois destinées à améliorer l'environnement des affaires, notamment dans les domaines de la fiscalité et des investissements. « *Malgré ces efforts, le constat est amer : le pays reste un importateur net dans des secteurs clés comme l'agriculture* », a-t-il déploré. Prenant l'exemple de la filière avicole, où les produits comme les poulets proviennent souvent de l'étranger, il a énuméré les défis auxquels sont confrontés les producteurs locaux, notamment la concurrence déloyale due à la qualité et au coût des intrants.

« *Les dysfonctionnements structurels entravent la croissance du secteur agricole. Pourquoi, s'inter-*

roge-t-il, avec plus de 17 millions d'habitants à Kinshasa, n'y a-t-il pas des fermes productrices de poulet dans la région ? La réponse réside en grande partie dans la qualité des produits locaux qui sont souvent perçus comme plus chers que les alternatives importées, et l'absence d'une chaîne de production efficace pour des produits tels que les poussins, a expliqué l'orateur du jour, soulignant, par ailleurs que « *le besoin d'une réforme en profondeur de l'économie locale est devenu plus pressant que jamais* ».

L'État : un acteur central dans la relance de l'agriculture

Le Vice-Premier ministre, Daniel Mukoko Samba a souligné que pour changer cette dynamique, un rôle actif de l'État est crucial. Ainsi, il plaide pour la mise en place de politiques de protection de la production locale, y compris la diversification économique et le soutien à l'innovation en agriculture. « *Les exemples de la filière cacao et manioc montrent une opportunité d'auto-suffisance, mais cela nécessite un investissement massif dans la recherche et des infrastructures adéquates* », a-t-il précisé.

Il a également évoqué la fiscalité comme un levier clé. « *Actuellement, a-t-il souligné, la RDC n'applique pas une fiscalité différenciée qui favoriserait les mat-*

ières premières pour la production au détriment des produits finis importés ». Pour stimuler la production locale, une réévaluation des taxes doit être envisagée. Il a mis en lumière le cas de l'Angola, dont la fiscalité plus avantageuse attire les producteurs.

Appel à l'action et à la cohérence des politiques

Au-delà des lois et des réformes entreprises, le patron de l'Economie nationale a insisté sur « la nécessité de coordonner les efforts de diverses institutions publiques pour une mise en œuvre efficace des politiques économiques ». Il a émis un appel urgent aux opérateurs économiques et aux institutions publiques à collaborer pour créer un climat économique favorable

et durable. Des initiatives pour réduire les coûts de production et améliorer l'accessibilité au marché doivent être mises en place.

Devant les Conseillers de la République, l'orateur a soutenu que l'avenir économique de la RDC repose sur des bases solides en matière d'agriculture, d'industrie, et de gouvernance. « Une approche stratégique est nécessaire pour réorienter le pays vers une économie plus autosuffisante, diversifiée et durable. Seule une synergie entre l'État, le secteur privé, et les consommateurs peut garantir la compétitivité et la prospérité de la République démocratique du Congo dans les années à venir », a-t-il plaidé.



Condition sine qua non pour attirer des investissements

A tout prendre, l'orateur a conclu que l'assainissement de l'économie nationale est une condition sine qua non pour attirer des investissements, stabiliser les finances publiques et favoriser une croissance durable. « L'assainissement de l'économie nationale est très capital parce qu'il a pour objectif de créer un environnement propice pour le développement de la RDC », a-t-il déclaré.

Cet engagement repose sur plusieurs axes : la lutte contre les pratiques illicites telles que la corruption et l'évasion fiscale, la transparence dans la gestion des finances publiques, ainsi que la réforme des structures économiques pour renforcer leur efficacité. « Dans un contexte économique marqué par une forte dépendance aux revenus miniers et une résilience limitée face aux chocs extérieurs, l'assainissement économique apparaît comme un levier indispensable pour diversifier les sources de croissance », a-t-il plaidé.

En tant qu'organe consultatif, le Conseil économique et social, s'est engagé, pour sa part, à accompagner le Gouvernement dans la formulation et le suivi des réformes nécessaires. Son président, Jean-Pierre Kikwaka, a estimé qu'avec cette démarche proactive, « le Gouvernement congolais affiche sa volonté de mettre en place des bases solides pour une économie résiliente et inclusive, au bénéfice de l'ensemble de la population. Reste à transformer cette ambition en actions concrètes, pour que la RDC tire pleinement parti de son potentiel économique ».

Déborah MANGILI

Concurrence déloyale: Le combat du Gouvernement



L'arrivée du VMP au siège de la Commission Nationale de la Concurrence (ph. Oliwel/ECONAT)



Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, Daniel Mukoko Samba, a inspecté le siège de la Commission Nationale de la Concurrence (CONAC), vendredi 16 août 2024, pour s'enquérir des conditions de travail des cadres et agents de cette structure chargée de veiller à la protection des consommateurs.

Cette visite étant la première de la part de la Tutelle depuis 1987, date de la création de la CONAC, Mukoko Samba a surpris les employés du Coordonnateur de la CONAC, Freddy Nsimba Luzolo.

Ce faisant, le Vice-Premier Ministre a pris l'engagement de signer un Arrêté, dans les tout prochains jours, portant requalification des conditions de travail de la CONAC. Un Arrêté qui, sans nul doute, redonnera vie à ce Service.

La visite du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, Daniel Mukoko Samba, dans les installations de la Commission Nationale de la Concurrence, située dans la commune de la Gombe, tombe à point nommé. Elle lui a permis de se faire une idée sur les attentes de la population, à travers la CONAC dont des agents sont, en réalité, des Inspecteurs judiciaires à compétence restreinte. Leur rôle consiste à traquer tous les opérateurs économiques véreux qui ne favorisent pas la concurrence loyale sur le marché des biens et services.

Ces inspecteurs judiciaires disposent également des pouvoirs de déferer tous les contrevenants devant les instances judiciaires pour répondre de leurs actes.

C'est donc une bouée de sauvetage pour la CONAC que de voir Mukoko Samba y fouler ses pieds afin de relancer cette Commission étatique, qui joue le rôle de régulateur.

Le Ministre compte aussi gagner le pari au moment où il a promis d'accélérer et apporter beaucoup de réformes dans le secteur économique afin de réussir le mandat lui confié au Ministère de l'Economie Nationale par le Gouvernement de la République.



Deborah Mangili

Secteur informel : La RDC s'imprime du modèle Béninois

Une délégation du ministère de l'Économie Nationale de la République Démocratique du Congo a séjourné, en mission officielle, du 15 septembre au 27 septembre 2024 à Cotonou, capitale du Bénin.

La délégation conduite par le directeur Joseph Byadunia, portait essentiellement sur le partage d'expériences sur certains axes, notamment les réformes entreprises dans le cadre de la formalisation de l'économie informelle ; les programmes ou projets phares de partenariat public-privé et les initiatives sur l'amélioration du climat des affaires ainsi que sur l'organisation de la concurrence et de la protection des consommateurs ont également été passés en revue.

En déléguant ses « lieutenants » en terre béninoise, le Ministère de l'Économie Nationale congolaise a prouvé, une fois de plus, sa volonté de s'investir dans la recherche d'activités informelles pour capitaliser ce secteur au profit de l'État congolais et pour le bien-être de tous.



Construire un modèle adapté de formalisation de l'économie informelle

Il sied de noter que le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie nationale, Daniel Mukoko Samba s'était fixé, entre comme autre objectif de construire un modèle adapté de formalisation de l'économie informelle et en l'intégrant au Plan National et Stratégique de Développement (PNSD).

Dans un échange préliminaire, le chef de la délégation congolaise, Joseph Byadunia, a rencontré le chargé d'affaires de l'ambassade de la RDC au Bénin, M. Yemba Lohaka, reconnu pour son rôle pionnier dans les réformes de l'économie informelle.

Le chef de la délégation congolaise, Joseph Byadunia a souligné la nécessité d'un échange constructif avec les acteurs ayant œuvré, sans relâche, pour améliorer les conditions

de travail et l'encadrement des artisans, essentiel pour dynamiser l'économie locale, depuis plusieurs années dans l'implantation de réformes économiques. La République Démocratique du Congo va tirer profit de ce qui a déjà été fait ailleurs en Afrique.

Il a détaillé comment ces changements ont, non seulement, permis une meilleure intégration des acteurs informels dans le tissu économique, mais également à une augmentation significative des recettes fiscales pour l'État.

« Cette collaboration entre la RDC et le Bénin pourrait représenter une étape importante vers une croissance inclusive, en renforçant le rôle des petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale », a indiqué Yemba Lohaka.

Il est bien connu qu'en République Démocratique du Congo, les activités économiques informelles se focalisent sur l'ensemble des activités produc-

trices de biens et services qui, malheureusement, échappent aux services de régulation publique fiscale.

Un climat d'affaires adapté au contexte économique mondiale nécessite que le Gouvernement ait à l'esprit l'assainissement du secteur informel.

A cet effet, les procédures administratives devaient être moins compliquées, le délai d'enregistrement ainsi que les coûts administratifs pour l'octroi des documents réduits les facteurs pour que les entrepreneurs détournent leurs regards dans l'informel,

Betty BENGAMA

Formalisation du secteur informel: Partage d'expériences entre Congolais et Sénégalais



A l'initiative de Daniel Mukoko Samba, Vice-Premier ministre, Ministre de l'Economie nationale congolaise, une délégation du ministère de l'Economie nationale de la République Démocratique du Congo s'est rendue à Dakar, au Sénégal, du 15 au 27 septembre 2024 pour des échanges d'expériences dans le secteur de l'économie informelle.

Cette délégation était conduite par le Conseiller au Cabinet de l'Economie Nationale, chargé du secteur informel, Jocelyn Nappa.

Elle a relevé les points forts structurels que le Sénégal a mis sur pied, avec sa longue expérience de plus de trente ans dans ce domaine. Dès son arrivée à Dakar, la délégation congolaise a échangé avec le directeur général du Ministère sénégalais de la micro-finance de l'Economie sociale et Solidaire.

L'on aussi retrouvé le directeur général de l'Artisanat, de la Transformation de l'Economie informelle ainsi que le directeur général adjoint de l'APIX, l'équivalent de l'ANAPI en République Démocratique du Congo. D'autres échanges se sont poursuivis avec le président de la Chambre des Métiers Artisanaux de Dakar et le prési-

dent de l'Association des Commerçants et Industriels du Sénégal, l'équivalent de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC).

Plan stratégique sur la formalisation

Avec leurs équipes respectives, toutes ces personnalités ont détaillé leurs expériences vécues. Les échanges ont gravité autour du plan stratégique sur la formalisation de l'économie informelle du Sénégal.

Il est à noter que le Sénégal a créé un système ministériel pour la formalisation de l'économie informelle. Chaque personnalité s'occupe de la chaîne de valeurs dans le processus de formalisation: l'identification, selon les différents paliers du secteur informel, la digitalisation des données, l'accompagnement pour l'accessibilité aux fonds ainsi que la disponibilité du foncier.

La partie sénégalaise a reconnu que pour réussir dans ce domaine de formalisation, il faut une communication optimale tournée vers

les bénéficiaires, des allègements fiscaux ainsi que des mesures incitatives pour attirer le plus grand nombre d'acteurs dudit secteur, à se formaliser.

Pour la partie congolaise, elle s'est dite satisfaite et a promis de capitaliser ces informations afin de les adapter au modèle de la République Démocratique du Congo.

L'objectif est de parvenir à offrir plus d'emplois au peuple congolais, la création d'emplois étant l'un des six engagements du Chef de l'Etat Félix-Antoine Tshisekedi et pour lequel le Gouvernement Suminwa travaille d'arrache-pied.

Pour ce qui est de la République Démocratique du Congo, prédominantes, les activités économiques informelles se focalisent sur l'ensemble des activités productrices de biens et services qui, malheureusement, échappent aux services de régulation publique fiscale.

Sur cette photo, on reconnaît les délégués venus de la RDC et ceux du Sénégal

Willy KILAPI

Les gros importateurs favorables aux mesures du Gouvernement



Après l'annonce des mesures du Gouvernement tendant à réduire certaines charges fiscales et parafiscales à l'importation pour neuf produits alimentaires les plus consommés par les ménages congolais, une première séance de travail s'est tenue, le 19 août 2024 au Cabinet du Ministère de l'Economie Nationale entre le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, Daniel Mukoko Samba et des opérateurs économiques, venus soutenir le deuxième engagement du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, à savoir l'amélioration du pouvoir d'achat de la population. A l'issue de cette rencontre, le Patronat congolais a promis l'engagement de la FEC à accompagner le Gouvernement.



« Le Ministre nous a invités dans son Cabinet, presque la majorité des opérateurs économiques qui opèrent dans le secteur des produits alimentaires secs et congelés. Il nous a transmis le message, la volonté du Président de la République ainsi que celle du Gouvernement de la République portant réduction des charges pour la population congolaise », a indiqué Ibrahim Issaoui, Vice-président de la Fédération des Entreprises du Congo.

En rapport avec la collaboration entre le Gouvernement et les importateurs du secteur, le Vice-président de la FEC a rassuré que les échanges avec le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, ont été très professionnels



La photo de famille ayant sanctionné cette réunion (Ph. /Oliwel/ ECONAT

« C'était une très belle réflexion à haute voix. Ce n'était pas par contrainte. Au contraire, chacun a donné son point de vue et Son Excellence nous a mis en contact de tous les projets. Nous espérons que nous arriverons à un bon résultat, à savoir l'amélioration du pouvoir d'achat de la population » a-t-il martelé avant d'indiquer que la réduction de prix d'achat et de vente arrange les opérateurs économiques. Dans la mesure où « nous faisons partie de la population. Cette même population a un pouvoir d'achat très faible. Une fois les produits coûteront moins chers, plus ils seront consommés, plus ça va même augmenter les chiffres d'affaires en terme de volume »

Signalons que la Première Ministre a signé, le 8 novembre 2024, le Décret portant mise en application de ces mesures du Gouvernement qui auront, sans nul doute, un impact sur le panier de la ménagère.

José LENDO

Mesures contre la vie chère: Mukoko Samba associe les Réseaux des droits des Consommateurs



Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie, Daniel Mukoko Samba, a réuni en son Cabinet de travail les Organisations du droit des Consommateurs, jeudi 22 août 2024. Les échanges ont porté sur les mesures prises contre la vie chère en RDC. Un pacte a été bel et bien scellé, à l'exemple de celui fait après les gros importateurs.

Au cours de cette rencontre tenue dans la plus grande convivialité avec le Réseau intégré des Organisations des droits des consommateurs, Daniel Mukoko Samba a rappelé à ses hôtes que cette réunion d'échanges vise à transmettre les instructions formelles du Chef de l'Etat, Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, énoncées au cours du Conseil des Ministres du 9 août 2024 à la Cité de l'UA.

Mukoko Samba a insisté que « ces mesures entrent dans le cadre du second palier contenu dans le Programme quinquennal de son Excellence Monsieur le Président de la République qui a instruit le Gouvernement de procéder à la suppression de certaines taxes, suivie des mesures drastiques pour lutter contre la vie chère et qui visent neuf produits qui manquent à la population ». Il s'agit notamment de la viande, la volaille, le poisson frais, le poisson salé, le lait en poudre, le riz, le maïs, l'huile végétale et le sucre, a-t-il informé.

« Cette démarche relève de la détermination et du souci du Chef de l'Etat de voir le pouvoir d'achat des Congolais s'améliorer de façon soutenue. Sa détermination insufflée au Gouvernement est de mener ce grand combat de lutte contre la vie chère. Ces mesures ne sont pas celle de Mukoko mais plutôt

une décision du Chef de l'Etat au Gouvernement. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour vous présenter le premier volet de ce combat : la lutte contre la vie chère.

C'est pourquoi cette réunion n'est ni la première, ni la dernière », a précisé le V.P.M à l'Economie Nationale.

M. Derick Tshibamba, Coordonnateur du Réseau Intégré des Organisations des Consommateurs, s'est félicité de cette rencontre. Il a remercié le Chef de l'Etat pour sa vision. Il a, en outre, réaffirmé que le Réseau qu'il dirige a chaleureusement accueilli ces mesures.

C'est dans ce cadre que les Organisation ont rédigé au niveau du Réseau un projet, un plan de communication et de vulgarisation afin que la Nation congolaise, « les Associations congolaises aient connaissance qu'il y a des mesures favorables pour alléger tant soit peu la bourse du Congolais », a-t-il dit.

Par ailleurs, le Coordonnateur du Réseau Intégré des Organisations des Consommateurs a précisé que le Réseau a reçu des réponses positives du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et que le Réseau va « mettre sur pied un cadre de collaboration pour régler ce partenariat en interne d'abord, comme partout ailleurs où les structures de consommateurs sont soutenues et subventionnées par le Gouvernement », a précisé M. Derick Tshibamba.



La photo de famille entre le VPM à l'Economie Nationale et les gros importateurs (Ph. /Oliwel/ECONAT)

D'autres intervenants sont revenus sur la parafiscalité qui porte sur la suppression de tous les droits, taxes et redevances. Cela concerne les taxes sur le maïs et la farine de maïs. Pour les autres produits, il s'agit d'un total de 24 actes dont certains sont totalement supprimés, d'autres réduits de 5%, 25% et 50%.

A côté de ces actes, il y a aussi des mesures portant régulation du marché intérieur, la surveillance et le contrôle des prix. Il y a enfin les mesures légales, réglementaires et de police qui prévoient la suppression des barrières illicites qui impactent les prix des biens de première nécessité, ainsi que l'imposition des sanctions aux personnes qui sont à la base de la création de ces barrières et la révision de l'Arrêté ministériel portant mesure d'exécution de la Loi organique

relative à la liberté des prix et à la concurrence.

Au nombre de ces Associations qui ont pris part à cette rencontre, l'on peut citer ADDL, LICOCO ; ADCC, LICOC ; SPC CONGOLAID ; ED CONGO ; RECO ; DIC ; ANADECO, LICO-PRESSE, MNCL et UC CONGO, ISC CONGO KINSHASA et ASCOVI.

Ces associations ont remercié le Patron de l'Economie Nationale, Mukoko Samba, qui avait à ses côtés le Secrétaire général à l'Economie Nationale, Célestin Twite Yamwembo. Ce dernier a rassuré les délégués de ces Associations de « l'appui général de l'Administration de l'Economie nationale » .

Willy KILAPI

Circuit de procédures à l'import - export : Le Gouvernement renforce le SEGUCE

Dix ans après la création du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE), place à l'évaluation. Tous les acteurs impliqués ont été associés dans une séance de travail présidée par le Vice-Premier, Ministre de l'Economie Nationale, Daniel Mukoko Samba dans son Cabinet , le 29 août 2024.

Pour rappel, le GUICE est une imagination du Gouvernement congolais, mis en place dans l'objectif de simplifier le processus de pré-dédouanement, dédouanement et post dédouanement, mais aussi dématérialisé des documents qui entrent en ligne de compte dans le processus des importations et exportations. Après évaluation du travail abattu par le GUICE, le Vice Premier Ministre constate que certaines marchandises à l'import comme à l'export échappent au circuit du Guichet unique, Mukoko Samba a déclaré que « nous devons cesser de fermer les yeux. »

Le SEGUCE qui gère le GUICE en contrat de concession, sa structure dispose de 18 centres provinciaux et liaisons. Bien n'ayant pas dématérialisé tous les documents, le Directeur Général du SEGUCE, Yann Le Roux, a promis de poursuivre le processus

Notons que le Guichet unique intégral du commerce extérieur comme 26.000 utilisateurs et les taux de satisfaction est de 86,5% selon le rapport.

José LENDO



Non-respect de la réglementation: Des chambres froides scellées à Kinshasa



Le Vice-Premier Ministre en charge de l'Economie nationale, Daniel Mukoko Samba, veut à tout prix faire respecter les mesures du Gouvernement relatives à la baisse des prix des denrées de première nécessité. Les Inspecteurs du ministère de l'Economie Nationale, appuyés par ceux de la Police judiciaire des Parquets, ont mené des opérations d'inspection sur terrain, mardi 12 et mercredi 13 novembre, dans quelques communes de la ville de Kinshasa. Résultats: quelques chambres froides ont été scellées dans les commune de Kasa-Vubu, Bumbu, Selembao et Mont- Ngafula.

Cette initiative vise à assurer une concurrence équitable pour tous les acteurs économiques du pays et mettre l'accent dans la lutte acharnée contre la concurrence déloyale dans la chaîne de distribution des produits alimentaires surgelés. La visite a conduit les inspecteurs à contrôler plusieurs chambres froides dans la commune de Bumbu et ses environs.

Lors de cette opération, trois chambres ont été prises en flagrant délit de violation des normes commerciales et de non-respect de la réglementation en vigueur. Les établissements concernés sont la chambre froide Afri Frozen, dans la commune de Bumbu, ainsi que deux extensions de la chambre froide Tokol, l'une se trouvant également à Bumbu et l'autre à l'arrêt By- Pass, dans la commune de Mont-Ngafula. Sur le terrain, ces inspecteurs du ministère de l'Economie nationale ont constaté plusieurs irrégularités qui enfreignent la loi du petit commerce, notamment la vente au détail, ainsi que la non remise des factures aux clients lors de l'achat des produits surgelés.

Pire encore, elles bradent leurs prix, vendant en détail, plus moins chère que les commerçants détaillants nationaux. En réponse, ces chambres ont été scellées sur le champ, marquant ainsi une étape significative dans la lutte contre des pratiques jugées nuisibles à l'exercice du commerce équitable. Ces sanctions économiques visent à décourager les étrangers qui violent la loi sur l'exercice des petits commerces en RD-Congo, un domaine pourtant réservé exclusivement aux nationaux.

La fermeture des chambres froides à Gambela, Bumbu et Mont- Ngafula a soulagé les petits commerçants RD-congolais

qui considèrent cette décision comme un soutien de la part du Gouvernement de la République. Cela témoigne de l'engagement du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, en faveur de la protection des petits commerces.

D'autres détaillants demandent au ministère de l'Economie nationale d'étendre cette mission dans toutes les communes de la capitale et de veiller à ce que ces mesures soient exécutées par les expatriés.

Dissuader les expatriés pratiquant les petits commerce en RDC

Cette mission de contrôle a sillonné en permanence tous les marchés de la ville de Kinshasa afin de dissuader les expatriés de pratiquer le petit commerce en RD-Congo, tout en favorisant les petites et moyennes entreprises RD-congolaises.

Ces inspecteurs se sont appuyés sur les dispositions de l'Ordonnance-loi portant réglementation des petits commerces en RD-Congo, et mettant en pratique la volonté du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo de valoriser les commerçants nationaux, et sous l'impulsion du vice-Premier ministre en charge ministre de l'Economie nationale, Daniel Mukoko Samba.

Par ailleurs, une équipe exploratoire du Ministère de l'Economie nationale avait effectué, lundi 28 octobre 2024, une visite de contrôle aux marchés de Gambela et de Masina, à Kinshasa, sous la conduite d'Albert Kasongo, Directeur de Cabinet du Vice- Premier ministre en charge de l'Economie nationale. Cette descente augure un contrôle systématique dans les prochaines semaines, avec les inspecteurs permanents et attirés du Ministère de l'Economie nationale.

A l'issue de cette mission exploratoire, l'équipe du Ministère de l'Economie nationale a annoncé la mise en œuvre à bref délai, d'un contrôle plus étendu et plus systématique pour infliger les sanctions que méritent ceux qui commettent les infractions aux lois et règles sur le commerce en RD-Congo.

Les distributeurs et exploitants des chambres froides de ces marchés avaient exprimé une grande satisfaction, à la dimension de leurs attentes et de leur impatience, depuis l'annonce des récentes mesures du Gouvernement relatives à la baisse des prix des denrées de première nécessité.

Deborah MANGILI

Tournée au Kasaiï: Ce que le VPM Mukoko Samba a vu et entendu

Du 01 au 7 octobre 2024, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie Nationale, a accompli un périple de sept jours dans une grande partie de l'espace Grand Kasaiï. Le membre du Gouvernement a entamé son itinérance par Mbuji-Mayi.

Après un tête-à-tête avec l'Exécutif provincial, les opérateurs économiques et quelques membres de la Société civile pour avoir une idée réelle sur la situation de la sécurité alimentaire, Daniel Mukoko a rendu visite à un géant minier qui dort, la Minière de Bakwanga (MIBA), société du portefeuille congolais demeurée pendant longtemps un grand producteur de l'économie du pays. Pour sa relève, le Gouvernement a déjà établi, rappelons-le, un plan de relance dont le coût de financement s'élève à 70 millions de dollars.

Le Vice-Premier Ministre a également visité les 7 silos de la Minoterie de la MIBA détenant une capacité de stockage de 400 tonnes chacun. La relance de la MIBA, ont souligné certains membres de la Société civile locale qui se sont confiés à la délégation du VPM à l'Économie nationale, va assurer « *le redécollage économique de la Province du Kasaiï Oriental* ».

Un parc industriel à l'abandon

Poursuivant son pèlerinage dans l'espace grand Kasaiï, Daniel Mukoko s'est rendu au parc industriel de Nkuadi, situé à 45 km de Mbuji Mayi.

Cette entité économique de Nkuadi est l'œuvre de l'État congolais dont la gestion a été confiée à Bio-Agro Business, une entreprise évoluant dans le secteur privé. L'objectif du Gouvernement est d'étendre l'expertise de Nkuadi au Kongo Central, dans le grand Bandundu et au Sud-Kivu.

En route pour le port de Ndomba, Daniel Mukoko Samba a improvisé une escale à la résidence locale de l'une des figures de proue de la politique congolaise, à savoir Etienne Tshisekedi wa Mulumba.

A son arrivé au port de Ndomba construit sur la rivière Lubi, le Vice-Premier Ministre, a noté que cette



infrastructure portuaire est capable de désenclaver cette province, étant donné que la rivière Lubi et Sankuru se jettent dans le Kasaiï, principal affluent du fleuve Congo, occasionnant ainsi les échanges commerciaux entre le centre et la capitale de la RDC.

Dans sa tournée kasaienne, Mukoko Samba s'est également rendu au port de Kasenga, dans le territoire de Lupatapata. L'aménagement du port de Kasenga facilitera les accostages des barges en provenance de Kinshasa et en partance pour Ilebo. Pour lutter contre les pertes énormes des protecteurs locaux, le pèlerin Mukoko Samba a envisagé, par l'entremise du Gouvernement provinciale, la construction des entrepôts de stockage.

C'est aussi cela la raison de son passage aux dépôts-relais de la Société Nationale des Chemins du Congo (SNCC) situés dans la banlieue de Mbuji Mayi et construit il y a 20 ans.

Ces dépôts détiennent une capacité de stockage de 12.000 tonnes. Ils servent à stocker les marchandises venues par voie ferrée sur l'axe Lubumbashi-Kananga-Mwene Ditu.

Et puis vient Lomami

La Province de la Lomami a constitué la deuxième étape importante de la mission de travail dans l'espace Grand Kasaiï.

Accueilli par l'Exécutif provincial et la Société civile, Daniel Mukoko Samba est allé voir personnellement le site où est implanté le Projet du Programme d'Appui au Développement, PRODAN, qui encad-

re la production paysanne, tout en assurant la transformation Agro-industrielle.

Signalons que ce projet s'étend sur une surface de 30.000 hectares et envisage encadrer 50.000 ménages agricoles, avec l'appui financier du Fonds Africain de Développement (FAD) dont le coût de financement est évalué à 65 millions de dollars.

Profitant du passage du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie Nationale, le chef coutumier du village Nyangolo a soulevé la problématique des paiements de la redevance coutumière. Daniel Mukoko Samba a rassuré à son hôte que ce problème sera vite réglé. Sur la route de Mwene Ditu, Daniel Mukoko Samba s'est rendu compte du danger qui menace la Nationale n° 1, occasionné par la vétusté du pont Luilu qui relie le Grand Katanga et le Kasaiï Oriental.

Profitant de la présence du VPM Mukoko Samba, l'Évêque de Mwene-Ditu a plaidé pour la réhabilitation de cette route d'intérêt national, étant donné que cette situation a réduit les fréquences des trains dans cette zone, constituant ainsi un manque à gagner pour les opérateurs économiques.

Betty BENGAMA

Lutte contre la vie chère: le Décret qui donne les armes au Patron de l'Economie Nationale

Après des mois de préparation et de simulations de diverses options économiques, le décret pour maîtriser les prix sur le marché des biens de consommation de première nécessité a été signé par la Première ministre, Judith Suminwa Tuluka

A ce sujet que, pour s'assurer d'un contrôle strict et transparent des prix sur les marchés, le Ministère de l'Économie nationale a sollicité l'appui de l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour certifier les stocks existants et commander avant la décision du Gouvernement pour éviter toute spéculation. Cet engagement aide à garantir que les baisses de prix atteignent effectivement les consommateurs.

Avant la signature du Décret par la Première Ministre, Judith Suminwa, consacrant l'entrée en vigueur des mesures prévues contre la vie chère, toutes les hypothèses avaient été étudiées minutieusement pour garantir leur efficacité et éviter des dérapages inutiles.

Les premiers effets de cette approche méthodique se font déjà ressentir, avec une baisse des prix qui s'installe pro-



gressivement. Désormais, les opérateurs économiques, partenaires-clés dans cette lutte contre la vie chère, sont appelés à soutenir activement ces efforts, en stabilisant leurs prix.

Pour faire utile, mercredi 6 novembre 2024 à la Primature, le Comité de conjoncture s'était réunie sous la présidence de la cheffe du Gouvernement, Judith Suminwa Tuluka.

A l'issue de cette réunion du Comité



Le VPM Mukoko Samba faisant le compte rendu après une réunion de conjoncture économique (Ph. /Oliwel/ECONAT)

de Conjoncture économique, Daniel Mukoko Samba, Vice-Premier ministre, Ministre de l'Économie nationale a fait rapport : « La réunion du Comité de conjoncture économique de ce mercredi a abordé essentiellement la question de la surveillance des marchés de change et celui des biens et services pour confirmer la stabilité qui s'est installée sur ces différents marchés semaine après semaine. Le niveau des prix est relativement stable. Le taux d'inflation est maîtrisé. Pareillement pour le marché de change où l'on observe une stabilité relative tant sur le marché indicatif que sur le marché parallèle », a-t-il expliqué.

Bonne exécution des dépenses publiques

Pour préserver cette stabilité des prix sur les marchés, le Gouvernement Suminwa veille minutieusement à la bonne exécution des dépenses publiques ainsi que la mobilisation des recettes.

Par ailleurs, il s'est fixé l'objectif de garder un niveau tolérable des dépenses en urgence en cette fin de l'année.

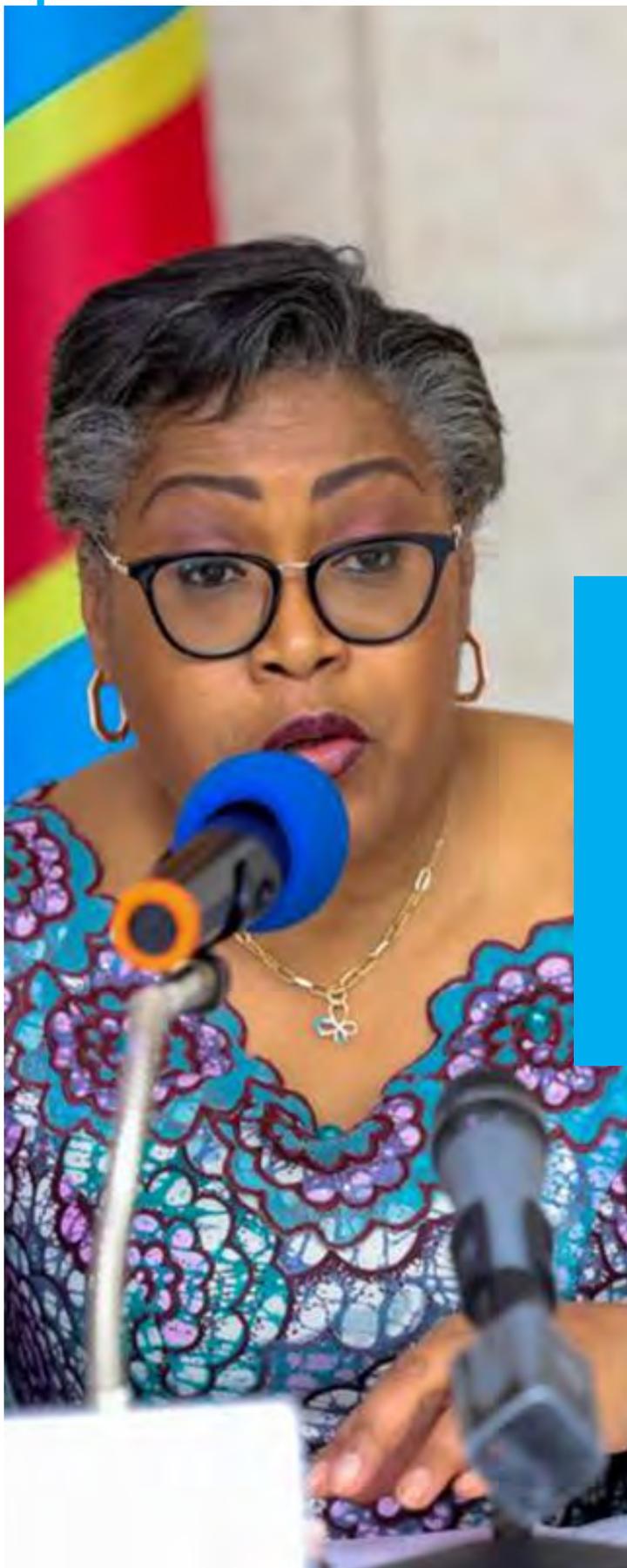
« Puisqu'on tend vers la fin de l'année, le Comité s'est également ap- pesanti sur le niveau d'exécution

des dépenses publiques.

Il nous reste deux mois pour l'exercice 2024. Pour préserver la stabilité des prix, la clé est, bien sûr, la bonne exécution des dépenses publiques et la mobilisation des recettes. Le mois de novembre étant un mois fiscal, il est important que les recettes publiques soient mobilisées à la hauteur voulue mais qu'il y ait aussi une bonne maîtrise des dépenses publiques essentiellement les dépenses en urgence. Le Gouvernement s'est fixé l'objectif de garder un niveau tolérable des dépenses en urgence et bien sûr, la bonne exécution des dépenses », a précisé Daniel Mukoko Samba.

Cette réforme, initiée par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, est devenue un devoir par l'entremise du Gouvernement central.

Willy KILAPI



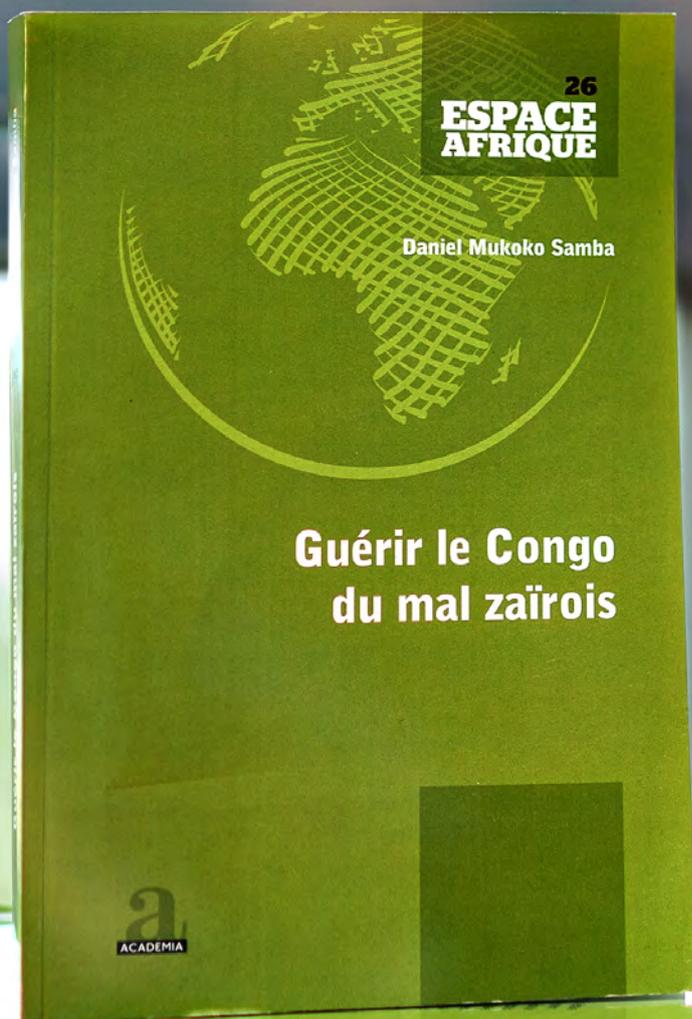
« La République Démocratique du Congo, avec son immense potentiel en réserves d'eau douce, en massifs de forêts tropicales humides, et en tourbières, apparaît comme un des pays-solution, dans la préservation du climat, et en matière de transition énergétique, grâce notamment à ses réserves des minéraux stratégiques, nécessaires à cette mutation ».

Déclaration de la Première Ministre, Judith Suminwa Tuluka, lors de la 29ème Conférence annuelle des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 29), lundi 11 novembre 2024 à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan

**Cette décision
concerne le groupe
de 8 produits importés:
Viande, Volaille,
Poisson, Makayabu,
Lait en poudre, Riz,
Mais et Sucre**

Suppression des Taxes

Le Décret concerne la suppression des taxes, droits et redevances sur les produits alimentaires de première nécessité afin de réduire les prix sur le marché.



Déjà
Disponible

Guérir le Congo du mal zaïrois

Par Daniel Mukoko Samba

Guérir le Congo du mal zaïrois	26	Daniel Mukoko Samba
Guérir le Congo du mal zaïrois	26	Daniel Mukoko Samba
Guérir le Congo du mal zaïrois	26	Daniel Mukoko Samba

Contactez: +243 851 942 018